



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le 26/07/2024

ID : 040-214001554-20240725-240725H1557H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 25 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de Thierry GALLEA, Président.

Date de la convocation : lundi 22 juillet 2024

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Véronique MORA, Cédric CHATON, Carine DUPUY, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUZE, Marine FOURGS, Marie DURAN

Absents :

Pouvoirs :

Delphine CHOLE a donné pouvoir à Mme Dominique ROBERT Adjoint; Marc VERNIER a donné pouvoir à Mme Marie DURAN Conseiller

Nombre de membres afférents 15

Nombre de membres en exercice 15

Présents 13

Pouvoirs 2

Votants 15

N° DEL20240725-004

TARIF LIVRES LINXE

Vu la délibération du 26 janvier 2024 sur les tarifs communaux

Vu la commission finances qui s'est tenue le 17 juillet 2024,

Considérant le travail effectué par la commission patrimoine au travers des recherches et de l'élaboration du livre « Si Linxe m'était conté »,

Il convient de créer de nouveaux tarifs communaux.

Le tarif applicable est 15 euros.

Le livre sera vendu à la ludo-médiathèque ainsi que sur le marché hebdomadaire du vendredi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ADOpte A L'UNANIMITE**, décide :



APPROUVER le tarif proposé.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le , 26/07/24

Le secrétaire de séance

M. DURAN



Thierry GALLEA

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »